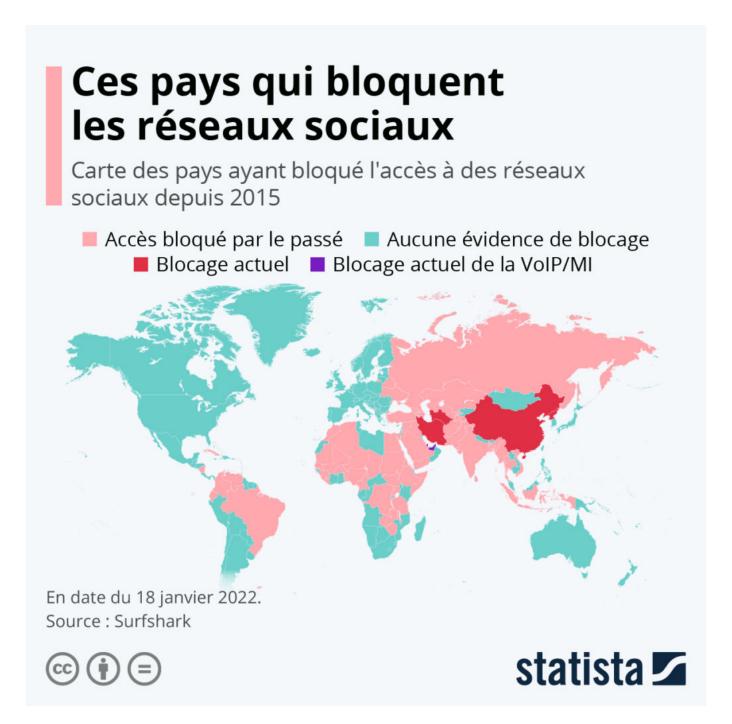


Ces pays qui bloquent les réseaux sociaux



Depuis 2015, au moins 72 pays dans le monde ont bloqué ou restreint l'accès à des réseaux sociaux ou





applications de communication (voix sur IP, messageries instantanées). C'est ce qui ressort d'une <u>étude couvrant 193 pays</u> réalisée par la société Surfshark, spécialisée dans la protection de la vie privée et la sécurité des données en ligne. Actuellement, environ 3 % des pays étudiés bloquent l'accès à des réseaux sociaux ou messageries. Tous ces pays sont situés en Asie. En Chine, Corée du Nord, Turkménistan et Iran, ce sont principalement des réseaux sociaux étrangers qui sont bloqués, comme <u>Twitter</u> et <u>Facebook</u>. Il convient de noter que la Chine possède son propre écosystème national de réseaux sociaux, avec des applications telles que WeChat et Weibo. Quant au Qatar et aux Émirats arabes unis, ils restreignent l'utilisation des appels passés via Internet (voix sur IP), ce qui concerne par exemple des applis comme Messenger, WhatsApp et Skype.

Selon les analystes, ces restrictions sont principalement le fait de gouvernements non démocratiques. Ainsi, on observe que ce sont majoritairement des pays africains et asiatiques (et quelques pays d'Amérique du Sud) qui ont le plus restreint l'accès au réseaux sociaux ces dernières années. Toutefois, dans la plupart des cas, ces restrictions sont temporaires. Parmi les cas les plus récents de blocage, on peut mentionner le Kazakhstan et le Burkina Faso, où d'importantes perturbations d'Internet ont été enregistrées début janvier lors des « manifestations contre la hausse des prix de l'énergie » pour le premier cité, et pendant des « arrestations liées à un prétendu coup d'État » pour le second.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Quand l'Aurav se penche sur notre rapport au travail

L'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse) s'est penchée sur la place du travail dans nos modes de vie et d'habiter.

8 travailleurs sur 10 sont globalement satisfaits et seulement 10% -les cadres et des trentenaires- sont peu satisfaits de leur parcours professionnel actuel. La rémunération reste la principale source de motivation suivie par l'intérêt et l'apprentissage de nouvelles choses dans son métier. La bonne entente avec ses collègues et supérieur reste essentielle à hauteur de 97%. Moins connu que le 'Burn out' (état de fatigue intense et grande détresse causés par le stress au travail) c'est le 'Bore out' (épuisement professionnel par l'ennui au travail) qui touche 12% des salariés. Ils sont cependant 67% à considérer que leur responsable se soucie de leur bien-être et agit pour minorer les effets de stress ou d'inconfort.

Le télétravail

Dans cette enquête, 1 travailleur sur 2 estime le travail moins plaisant depuis la crise de la Covid, 38%





trouvent que leur stress a augmenté. Pour un tiers la frontière entre la vie professionnelle et personnelle est devenue compliquée avec une intensification du rythme de travail.

Un nouveau mode de vie?

Désormais 84% des salariés souhaitent télétravailler 2 à 3 jours par semaine. Les raisons évoquées ? Réduction du temps en transport, environnement plus calme, meilleur équilibre entre la vie personnelle et professionnelle. Une solution qui intervient également dans la lutte contre le changement climatique avec 126 000 actifs quittant quotidiennement leur commune pour aller travailler dans l'aire urbaine d'Avignon avec une moyenne de 38km par jour et une économie de 265€ par an pour un jour de télétravail.

Moins de visibilité pour les travailleurs

Les personnes interrogées ont cependant évoqué l'isolement, des performances moins remarquées par leur supérieur hiérarchique avec donc des salaires moins revalorisés, plus d'anxiété, de dépression et de burn-out. Télétravail rime aussi avec introspection ainsi un travailleur sur 2 souhaite poursuivre son travail mais 75% d'entre-eux ne se projettent pas.

Modes de fonctionnement et habitat

37% des personnes interrogées visent une maison avec jardin en secteur péri-urbain voire rural. Une personne sur 2 prévoit déjà de déménager, ces personnes sont le plus souvent des couples avec sans enfants.

L'enquête

Cette enquête a été demandée de plusieurs des membres de L'Aurav et lancée sur les réseaux sociaux, en juin et juillet 2021. Elle a concerné 100 personnes travaillant, pour plus de la moitié de l'échantillon, en Vaucluse, dans le Gard et les Bouches-du-Rhône.

Source

'Le rapport au travail, enquête sur ses évolutions et ses impacts dans les territoires', dans sa globalité <u>ici</u>. Source Direction de la publication Gilles Perilhou. Réalisation Anne-Lise Benard. 164, avenue de Saint-Tronquet. Le Pontet. <u>www.aurav.org</u>. MH

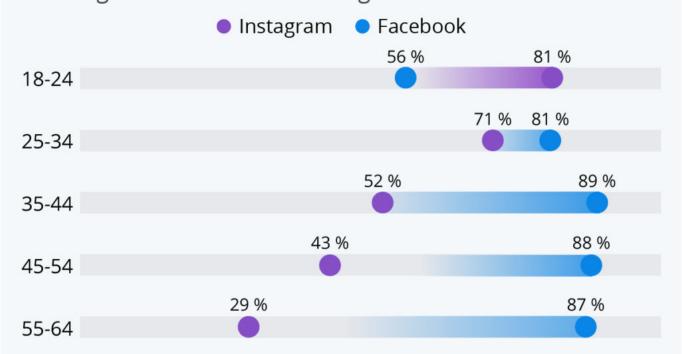
DR			



Instagram vs Facebook : le fossé générationnel

Instagram vs Facebook: le fossé générationnel

Part des répondants utilisant régulièrement Facebook et Instagram selon la tranche d'âge en 2021



Base: 1817 adultes français (18 à 64 ans) qui utilisent régulièrement

les réseaux sociaux.

Source: Statista Global Consumer Survey

















Une <u>nouvelle étude</u> de Statista met en lumière le fossé générationnel qui est en train de se creuser sur les <u>réseaux sociaux</u>, en se penchant plus particulièrement sur l'exemple de l'utilisation d'Instagram et de Facebook.

Comme le montre notre graphique, <u>Instagram</u> est de loin le réseau social préféré de la génération Z. 81 % des répondants âgés de 18 à 24 ans interrogés ont déclaré être des utilisateurs réguliers de l'appli de partage de photo et de vidéo, tandis que Facebook ne parvient à attirer l'attention que de 56 % d'entre eux seulement.

L'audience régulière d'Instagram diminue ensuite rapidement à mesure que l'on progresse dans les groupes d'âge : 71 % pour les 25-34 ans, 52 % entre 35 et 44 ans, et pour finir : 29 % chez les 55-64 ans. Au delà de 25 ans, le réseau social le plus largement utilisé reste ainsi <u>Facebook</u>, ce dernier enregistrant sa plus grande part d'utilisateurs réguliers dans les tranches d'âge allant de 35 à 64 ans (près de 90 %).

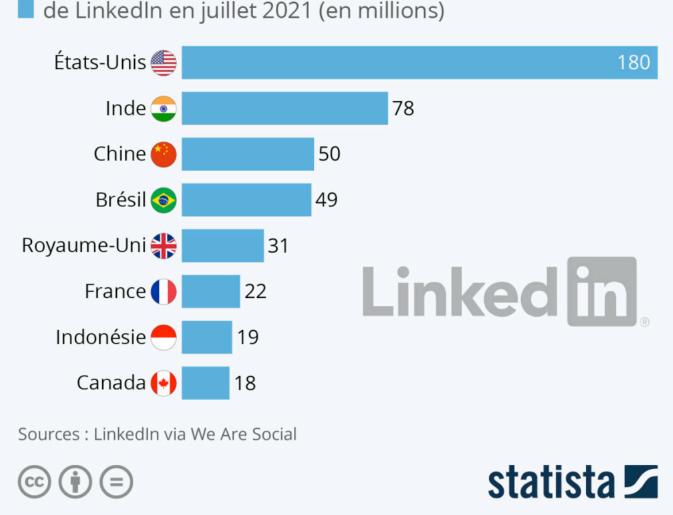
De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les pays qui comptent le plus de membres Linkedin



Les pays avec le plus de membres LinkedIn

Classement des pays selon le nombre d'utilisateurs de LinkedIn en juillet 2021 (en millions)



LinkedIn, le plus grand réseau professionnel du monde, cessera ses activités en Chine à la fin de l'année. C'est ce qu'a annoncé Microsoft, propriétaire de la plateforme depuis 2016, arquant qu'il doit faire face à « un environnement opérationnel nettement plus difficile et des exigences de conformité accrues » dans le pays asiatique. Pour remplacer LinkedIn en Chine, le géant de la tech prévoit de lancer une nouvelle application dédiée aux candidatures professionnelles, InJobs, d'ici la fin de l'année.





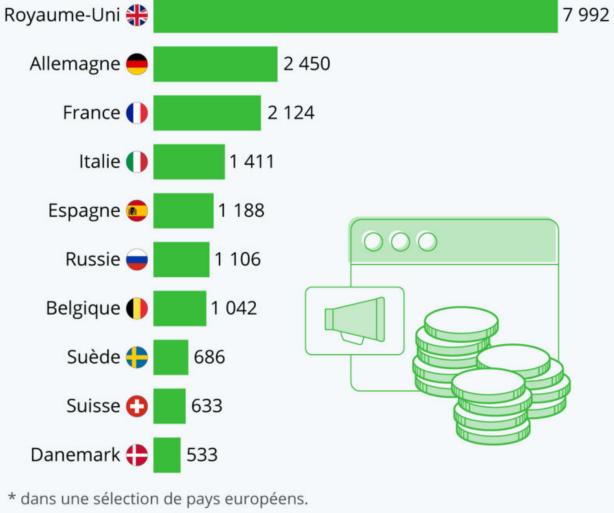
LinkedIn, qui compte plus de 770 millions de membres dans le monde, était le dernier grand réseau social occidental encore en activité en Chine après le blocage de Twitter et Facebook en 2009 et le départ de Google en 2010. Selon les données publiées par We Are Social, la plateforme avait atteint le cap des 50 millions de membres cet été en Chine, ce qui faisait de ce pays son troisième marché mondial, derrière l'Inde (78 millions) et juste devant le Brésil (49 millions).

De Tristan Gaudiaut pour <u>Statista</u>

Les réseaux sociaux, un eldorado publicitaire



Les réseaux sociaux, un eldorado publicitaire Estimation des revenus publicitaires sur les réseaux sociaux en 2021 (en millions d'euros) *



Source: Statista Digital Market Outlook













Les <u>réseaux sociaux</u> représentent un eldorado déjà bien conquis sur le marché du marketing en ligne, mais ce n'est encore que le début d'après les prévisions du <u>Digital Market Outlook de Statista.</u>

Selon ces estimations, les entreprises européennes investiront plus de 23 milliards d'euros dans la publicité via les réseaux sociaux en 2021. Environ 70 % de ce montant est généré par des publicités spécialement adaptées à usage mobile, tels que les smartphones.

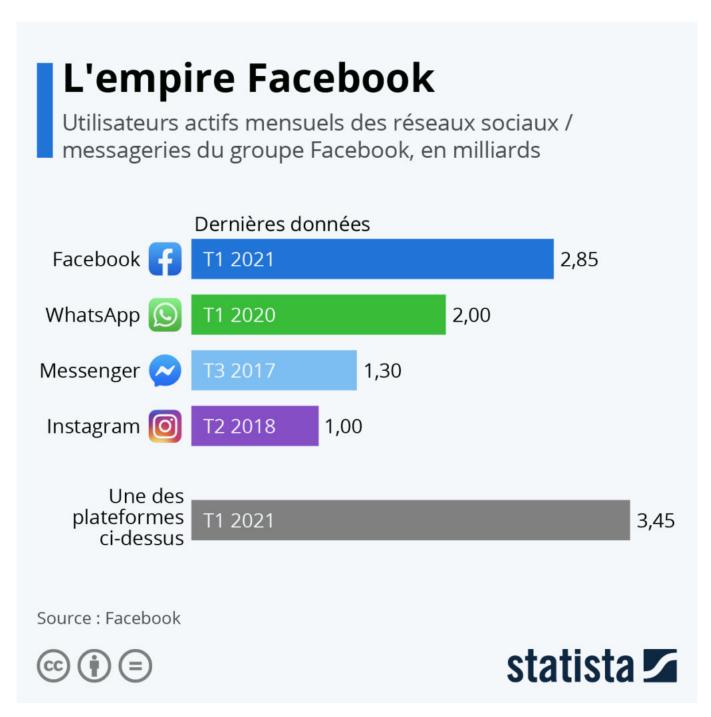
Les entreprises basées au Royaume-Uni généreront environ huit milliards d'euros de revenus publicitaires via les réseaux sociaux. Dans aucun autre pays d'Europe, un tel chiffre d'affaires n'est réalisé avec Instagram, TikTok et les autres protagonistes du monde des réseaux sociaux. L'Allemagne occupe la deuxième place – environ 2,5 milliards d'euros y sont prévus pour l'année en cours alors que l'Hexagone complète le podium avec des revenus d'un peu plus de 2 milliards d'euros. Le niveau de revenus publicitaires générés au Royaume-Uni est principalement dû aux grands acteurs comme Facebook et Google.

Les réseaux sociaux sont donc un moteur de croissance publicitaire majeur et devraient bientôt s'imposer comme le segment numérique le plus prospère.

De Claire Jenik pour Statista

L'empire Facebook





Le livre « An Ugly Truth », écrit par deux journalistes du New York Times et paru le 13 juillet, dévoile les dérives de Facebook et affirme que certains ingénieurs utilisaient leur position pour espionner des utilisateurs. Des failles considérées inévitables au regard du fonctionnement et de « l'agressivité » du plus grand réseau social du monde créé par Mark Zuckerberg. Selon cet ouvrage, en un an, Facebook a licencié 52 employés qui avaient abusé de leur position pour accéder aux informations personnelles



d'utilisateurs.

Comme le met en avant le graphique de Statista, la famille d'applications de <u>Facebook</u> compte désormais plus de trois milliards d'utilisateurs actifs par mois, définis plus précisément par l'entreprise comme les individus « enregistrés sur Facebook, Instagram, Messenger, et/ou WhatsApp, ayant visité au moins une de ces plateformes par le biais d'une application mobile ou d'un navigateur web au cours des 30 jours précédents la date de mesure ». Facebook a commencé à publier cet indicateur en 2019, mais n'a en revanche pas publiquement partagé d'informations sur le nombre d'utilisateurs de Messenger et Instagram depuis respectivement 2017 et 2018. Selon les dernières données disponibles sur le nombre de personnes qui utilisent les services de messagerie et réseaux sociaux de Facebook dans le monde, la plateforme éponyme de l'entreprise restait le numéro un incontesté en la matière.

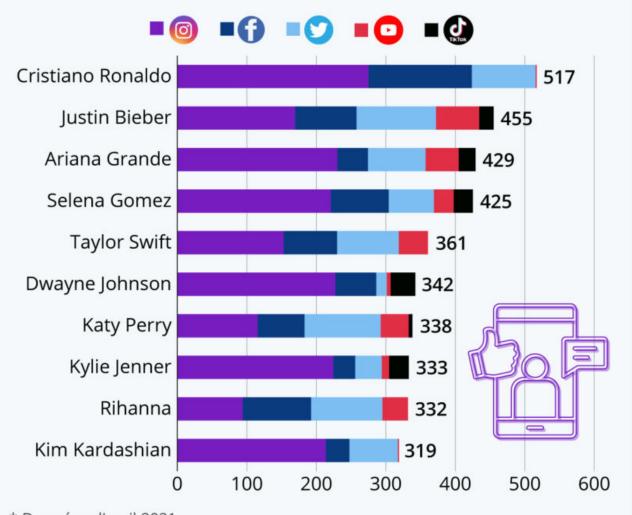
De Claire Jenik pour Statista

Les personnalités les plus influentes sur les réseaux sociaux



Les personnalités les plus suivies sur les réseaux sociaux

Personnes avec le plus grand nombre cumulé d'abonnés sur les réseaux sociaux sélectionnés, en millions *



* Données d'avril 2021. Source: Visual Capitalist













Dans le monde numérique dans lequel nous vivons, avoir un grand nombre d'adeptes sur les <u>réseaux sociaux</u> est souvent synonyme d'influence et de pouvoir. De nombreuses personnalités, issues du monde du sport, de la musique ou même de la politique, sont suivies par d'importantes communautés sur leurs réseaux sociaux, mais ces plateformes ont également donné la parole à des inconnus, qui sont devenus par la suite des <u>influenceurs</u> ou des youtubers de renommée nationale ou internationale.

Visual Capitalist a cherché à connaître les personnalités qui disposent de la plus grande visibilité dans l'univers des réseaux sociaux. Pour ce faire, ils ont élaboré un <u>classement</u> cumulant le nombre total de followers sur les principales plateformes : <u>Instagram</u>, Facebook, Twitter, YouTube et <u>TikTok</u>. Notre graphique montre ceux qui occupent les dix premières places. En tête du classement, on retrouve Cristiano Ronaldo, qui, en avril 2021, était toujours la personne la plus suivie sur les réseaux sociaux, avec un peu plus de 517 millions d'abonnés sur l'ensemble des plateformes sélectionnées. Le footballeur portugais est également celui qui compte le plus de followers sur Instagram et Facebook. Il est suivi par le chanteur Justin Bieber, avec 455 millions de followers, tandis que la troisième place est occupée par une femme, Ariana Grande (429 millions), talonnée de près par une autre chanteuse, Selena Gomez (425 millions). Sur les dix personnes qui comptent le plus d'adeptes sur les réseaux sociaux, six sont des musiciens : les personnalités précédemment citées étant rejointes par Taylor Swift, Katy Perry et Rihanna.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Utilisation des réseaux sociaux au travail : quelles sont les règles ?

En 2020, les 39 millions de Français qui utilisent les réseaux sociaux y consacrent en moyenne 1 heure 42 par jour1 ; même pendant leur temps de travail. Cet usage n'est pas sans incidence sur la productivité et la relation de travail. Alors, quelles sont les règles et les limites ? Franck Singer, associé de Vivaldi Avocats Paris, répond aux 3 questions les plus fréquentes.

Peut-on utiliser librement les réseaux sociaux au bureau pendant son temps de travail ?

« Oui, selon l'article L. 1121-1 du Code du travail qui pose le principe 'Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché'. Pour autant, la connexion internet est l'un des moyens mis à la disposition du salarié pour lui permettre d'exécuter son travail. Et si la CNIL admet une tolérance d'utilisation à titre privé, tout est question de proportion : l'usage doit rester



exceptionnel. Se connecter sur Facebook en arrivant au bureau est devenu un automatisme pour nombre de salariés ; un réflexe quotidien qui peut couter cher. »

« Licenciement pour faute grave d'un salarié connecté 41 heures en un mois. »

« Ainsi, le licenciement pour faute grave d'un salarié qui s'était connecté pour une durée totale d'environ 41 heures en un mois à raison de plus de 10 000 connexions sur des sites non professionnels durant le temps de travail et depuis son poste (!) n'a pas fait débat et a été jugé fondé. Mais l'usage proportionné n'étant pas quantifié par la loi, il appartient aux juges de trancher en la matière. Dans son arrêt du 13 juin 2013, la Cour d'Appel de Pau a validé le licenciement d'une salariée qui utilisait Facebook une heure par jour pendant son temps de travail et condamné non pas l'acte en lui-même, mais sa fréquence, qui l'empêchait d'exercer les tâches pour lesquelles elle était rémunérée. Pour éviter tout contentieux, la prudence s'impose. »

L'employeur peut-il contrôler cette utilisation?

« Oui, si elle s'effectue à partir des outils de travail mis à disposition du salarié par l'entreprise. Pour assurer notamment la sécurité informatique de l'entreprise et se prémunir du risque de propagation de virus, l'employeur peut légalement contrôler le disque dur de l'ordinateur de son salarié, même en son absence... Ce qui lui permet de savoir s'il utilise internet pour des motifs professionnels ou personnels, combien de temps il y passe, ses horaires de consultation et les sites consultés. »

« L'employeur peut légalement contrôler le disque dur de l'ordinateur de son salarié, même en son absence. »

« Il peut donc interdire l'accès à certains sites ou aux boîtes aux lettres personnelles. Toutefois, lorsqu'un tel contrôle est réalisé, ce dispositif, détaillé poste par poste, doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le règlement intérieur de l'entreprise ou/et la charte informatique peuvent également interdire tout 'usage abusif d'internet à des fins personnelles'. Dans ce cas, la preuve d'un abus répété suffit à faire peser sur son auteur un risque de sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. En revanche, l'employeur ne dispose d'aucun moyen de contrôle à l'encontre d'un salarié qui utilise un smartphone personnel. Mais même dans ce cas, Facebook peut rester un moyen de preuve d'une utilisation abusive si le salarié a un compte public et s'y montre particulièrement actif... A contrario, l'employeur ne peut rien contre celui qui utilise un compte privé et un smartphone personnel. »

Peut-on divulguer sur les réseaux sociaux des contenus relatifs à l'activité de l'entreprise?

« Le droit d'expression des salariés est garanti par l'article L. 1121-1 du Code du travail mais il n'autorise pas pour autant de porter tort à son employeur, qui est légitimement en droit d'attendre de son salarié qu'il exécute son contrat de travail dans le respect de l'obligation générale de loyauté et de confidentialité. Ainsi, la publication sur Facebook par une salariée d'une photo de la nouvelle collection de prêt à porter présentée exclusivement à certains membres de l'entreprise, a été lourdement



sanctionnée par la Cour de Cassation le 30 septembre 2020, et ce, alors même qu'elle avait été effectuée sur son compte privé. »

« La Cour a validé le licenciement disciplinaire en constatant que la publication litigieuse avait été spontanément communiquée à l'employeur par une autre salariée qui était autorisée à accéder au compte Facebook de la salariée licenciée. Elle a donc considéré que le procédé d'obtention de la preuve n'avait pas été déloyal et justifiait la production d'éléments portant atteinte à la vie privée, car elle était indispensable à l'exercice du droit à la preuve et proportionnée au but poursuivi. Le paramétrage privé du compte Facebook n'est donc pas un blanc-seing pour s'exprimer sans limites. »

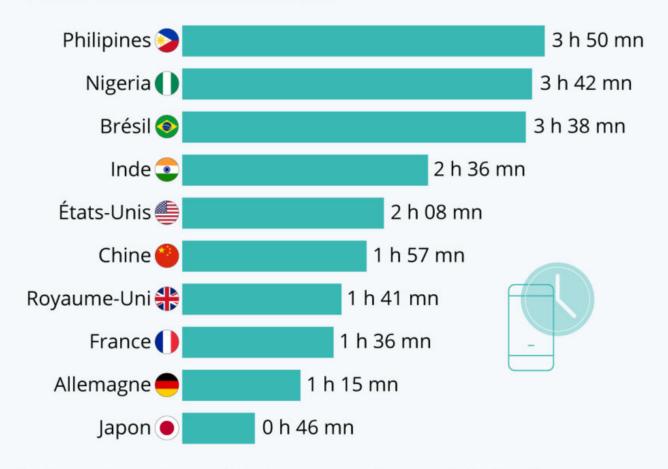
*Etude Digital 2020 France - 'We are Social et Hotsuite'

Où passe-t-on le plus de temps sur les réseaux sociaux ?



Où passe-t-on le plus de temps sur les réseaux sociaux ?

Durée quotidienne moyenne de connexion aux réseaux sociaux en 2020



Étude menée auprès de 676 000 utilisateurs d'Internet âgés de 16 à 64 ans dans 46 pays.

Source : Global Web Index via Data Reportal













En 2020, les internautes du monde entier passent en moyenne 2 heures et 22 minutes par jour sur les réseaux sociaux, mais les tendances sont très variables selon les pays, comme le révèle la dernière étude comparative de Global Web Index relayée par <u>DataReportal</u>.

C'est au sein des marchés émergents que l'on passe en moyenne le plus de temps sur les réseaux sociaux. Un résultat notamment influencé par des facteurs démographiques, ces pays ayant une population en proportion plus jeune que les économies à haut revenu. Ainsi, les Philippins sont connectés à Facebook, Twitter, Instagram et consorts pendant près de 4 heures par jour. On retrouve également des moyennes supérieures à 3 heures au Nigeria et au Brésil. A contrario, en France comme dans la plupart des marchés développés, les durées moyennes de connexion sont bien inférieures : un peu plus de 2 heures par jour aux États-Unis, environ 1 heure et demie dans l'Hexagone et seulement 46 minutes au Japon. À titre d'information, la part des 15-24 ans représente 11,7 % de la population en France et 9,6 % au Japon, mais elle grimpe à près de 20 % aux Philippines et au Nigeria.

Au fur et à mesure que le numérique fait évoluer les habitudes et les usages, il est important pour les spécialistes du marketing et les annonceurs de se tenir au courant des tendances de marché et des évolutions démographiques propres aux différentes régions du monde.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**